

Vélizy-Villacoublay, le 31 mars 2020
17 :45

Communiqué de presse

Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2019

Eiffage annonce que son document d'enregistrement universel 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 31 mars 2020.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse www.eiffage.com et sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

Les documents suivants sont intégrés dans le document d'enregistrement universel:

- Le rapport financier annuel 2019 incluant :
 - le rapport de gestion ;
 - les comptes consolidés au 31 décembre 2019 et leurs annexes (y compris le détail des honoraires des contrôleurs légaux des comptes) ;
 - les comptes sociaux au 31 décembre 2019 et leurs annexes ;
 - les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés et sociaux ;
- Le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférant ;
- Le rapport spécial des contrôleurs légaux sur les conventions et engagements réglementés ;
- Le rapport RSE

Eiffage rappelle avoir procédé le 24 mars 2020 à la diffusion d'un communiqué de presse sur l'impact du Covid-19 sur les activités du Groupe et abordant notamment, l'activité opérationnelle, les perspectives, la situation financière, l'agenda financier et l'évolution des modalités de son assemblée générale. Ce communiqué est disponible sur le site www.eiffage.com.

Contact investisseurs

Xavier Ombrédanne
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56
xavier.ombredanne@eiffage.com

Contact presse

Sophie Mairé
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62
sophie.maire@eiffage.com